



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 06 Février 2023

DELIBERATION N° 01/2023

Affichée le : 14 FEV. 2023

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY)

Absents excusés : M. GACHON Loïc,

Absents : Mme SAHUN Véronique, M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 02 février 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule, pour les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

DELIBERATION N° 01/2023 suite

Considérant que le débat d'orientation budgétaire permet d'informer le Conseil d'administration et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures.

Considérant qu'il convient d'acter le débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'CCAS' and '13741' and is partially obscured by the signature.